



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 63895

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la lutte contre la violence scolaire. Le collège Henri-Matisse de Choisy-le-Roi a engagé depuis plusieurs mois un travail d'éducation, notamment en faisant rédiger aux élèves de sixième et cinquième un « Manifeste contre la violence ». Au regard des résultats obtenus, il lui demande s'il est envisageable d'étendre cette initiative à d'autres établissements scolaires situés en zone sensible.

Texte de la réponse

L'action menée par le collège Henri-Matisse de Choisy-le-Roi dans le cadre de la lutte contre la violence à l'école est en effet une action de grande qualité et dont la réussite au niveau de l'établissement est incontestable. Cette action montre de façon éclatante que les élèves peuvent se mobiliser contre la violence et devenir « acteurs de prévention ». Le ministère de l'éducation nationale, en collaboration avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la jeunesse et des sports, a apporté un soutien immédiat au « manifeste contre la violence » dont les auteurs sont les élèves et les personnels de ce collège. Ce manifeste est d'ailleurs adressé à tous les collèges et distribué à tous les élèves de 6e dès cette rentrée. Il servira de support pour permettre aux enseignants d'engager une réflexion avec leurs élèves, dès le début de leur scolarité dans le second degré.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63895

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4054

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5786